

Mairie de Bouillargues  
Hôtel de Ville  
30230 BOUILLARGUES

**CONSEIL MUNICIPAL**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
**Séance du 12 Juin 2014**

La séance est ouverte à 18 heures 30

Monsieur le Maire établit la liste des membres présents, absents et des procurations et précise que le nombre de votants à cette séance est de 28.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**PRESENTS** : MM GAILLARD – M. SEGUELA – Mme TRONC – M. DUPUIS — M. BERTHUOT – Mme GARNIER – M. TROADEC – Mme CHAHABIAN – Mme BATTE – Mme KASPRZYK – M. de GOURCY – M. FOSSEY — Mme INIACIO – Mme MARCHAND — Mme CAZALET – M. TEISSIER — M. YANG – M. CARDIN – M. SORRIAUX – M. GERVAIS – Mme FABRE – Mme LAFITTE – M. CHASSELOUP – Mme ROMAN

**ABSENTS** : Mme ETEVE – M. LAURETTA – Mmes MAURIN - NOWACKI – M. SAURINA

**PROCURATIONS** : M. SAURINA à Maurice GAILLARD  
M. LAURETTA à Monsieur SEGUELA  
Mme ETEVE à Mme TRONC  
Mme MAURIN à Monsieur DUPUIS

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire commence l'examen des différents points de l'ordre du jour.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Martine GARNIER est élue à l'unanimité.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2014**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

#### **4. Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce point d'ordre du jour sera proposé au prochain conseil municipal.

#### **5. Subventions exceptionnelles**

##### **5.1 SUN ALB**

Mme TRONC informe que le club de hand-ball de la commune a sollicité la commune pour l'octroi d'une aide exceptionnelle de 1000.00 € afin de l'aider à organiser l'anniversaire de l'association qui fête cette année ses 40 ans.

Ce point d'ordre du jour est adopté à l'unanimité

##### **5.2 Amicale laïque de Bouillargues**

Madame TRONC précise que l'amicale laïque de Bouillargues sollicite également la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle permettant de couvrir le coût des frais de déplacement de deux karatékas sélectionnés pour la coupe de France le samedi 05 avril dernier.

Le montant des billets de train s'élève à 309.00 €

Ce point d'ordre du jour est adopté à l'unanimité

#### **6 Comptes 2013 Commune :**

##### **6.1 Approbation du compte administratif 2013**

Monsieur SEGUOLA donne lecture au compte administratif

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>
Dépenses (a)	6 782 131.13	4 233 080.21
Recettes(b)	6 782 131.13	5 831 691.97
Solde brut (a-b)		1 598 611.76
001		+ 1 146 407.81=
<b>Solde global de fonctionnement (A)</b>		<b>2 745 019.57</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>
Dépenses (a)	6 314 494.03	4 120 683.74
Recettes (b)	6 314 494.03	3 063 317.06
Solde d'investissement (a-b)		- 1 057 509.68
001		- 1 120 585.77
Solde R.A.R. 2013		- 43 290.62
<b>Solde d'investissement (B)</b>		<b>- 2221 386.07</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL 2013 A-B</b>		<b>+ 523 633.50</b>

Madame Sandrine LAFITTE demande le détail des lignes 6727 et 6474.

Monsieur SEGUOLA répond qu'il s'agit d'œuvres sociales et du CNAS

Le compte est approuvé avec 21 voix pour et 6 abstentions (M. SORRIAUX – M. GERVAIS – Mme FABRE – Mme LAFITTE – M. CHASSELOUP – Mme ROMAN)

## 6.2 Approbation du compte de gestion 2013

Le compte est approuvé avec 6 abstentions M. SORRIAUX – M. GERVAIS – Mme FABRE – Mme LAFITTE – M. CHASSELOUP – Mme ROMAN

## 6.3 Affectation du résultat 2013

Résultat de fonctionnement 2013 à affecter : 2 745 019.57 €

- Affectation en section investissement 2013 (1068) : 2 221 386.07 €
- Report en section fonctionnement 2013 (002) : 523 633.50 €

Ce point d'ordre du jour est approuvé avec 6 abstentions M. SORRIAUX – M. GERVAIS – Mme FABRE – Mme LAFITTE – M. CHASSELOUP – Mme ROMAN

## 7. Comptes 2013 MAPAD :

### 7.1 Approbation du compte administratif 2013

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>
Dépenses (a)	171 380.27	19 072.58
Recettes(b)	171 380.27	139 824.18
Solde brut (a-b)		120 751.60
001		+ 27 159.69
Solde global de fonctionnement (A)		147 911.29
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>
Dépenses (a)	216 694.72	92 960.70
Recettes (b)	216 694.72	106 694.72
Solde d'investissement (a-b)		+ 13 734.02
001		- 104 077.87
Solde d'investissement (B)		- 90 343.85
<b>EXCEDENT GLOBAL 2013 A-B</b>		<b>+ 57 567.44</b>

Le compte est approuvé avec 21 voix pour et 6 abstentions (M. SORRIAUX – M. GERVAIS – Mme FABRE – Mme LAFITTE – M. CHASSELOUP – Mme ROMAN)

### 7.2 Approbation du compte de gestion 2013

Le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité avec 6 absentions M. SORRIAUX – M. GERVAIS – Mme FABRE – Mme LAFITTE – M. CHASSELOUP – Mme ROMAN

### 7.3 Affectation du résultat 2013

Résultat de fonctionnement 2013 à affecter : 147 911.29 €

- Affectation en section investissement 2013 (1068) : 90 343.84 €
- Report en section fonctionnement 2013 (002) : 57 567.44 €

Ce point d'ordre du jour est approuvé avec 6 abstentions M. SORRIAUX – M. GERVAIS – Mme FABRE – Mme LAFITTE – M. CHASSELOUP – Mme ROMAN

## 8. Comptes 2013 Caveaux :

### 8.1 Approbation du compte administratif 2013

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVU</b>	<b>REALISE</b>
Dépenses (a)	21 328.67	8 990.98
Recettes (b)	21 328.67	3 586.97
<b>Solde (a-b)</b>		<b>- 5 404.01</b>
<b>Solde 002 de n-1</b>		+ 9 328.67
<b>EXCEDENT GLOBAL 2013</b>		+ 3 924.66

Le compte est approuvé avec 21 voix pour et 6 abstentions (M. SORRIAUX – M. GERVAIS – Mme FABRE – Mme LAFITTE – M. CHASSELOUP – Mme ROMAN)

### 8.2 Approbation du compte de gestion 2013

Le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité avec 6 absentions M SORRIAUX – M. GERVAIS – Mme FABRE – Mme LAFITTE – M. CHASSELOUP – Mme ROMAN

### 8.3 Affectation du résultat 2013

Ce point d'ordre du jour est approuvé avec 6 abstentions M. SORRIAUX – M. GERVAIS – Mme FABRE – Mme LAFITTE – M. CHASSELOUP – Mme ROMAN

## 9. Travaux ligne LGV : convention de rétablissement des voies

Monsieur BERTHUOT précise que dans le cadre des travaux de ligne LGV, la société OCVIA a proposé à la commune une convention de rétablissement des voies suivantes qui seront traversées par la ligne :

- Voie communale n°9 (PK<sub>CNM</sub> 32+145) (Chemin du Mas de Beaud) Un accès 'léger' à des installations de sécurité (V1et V2) est « branché » sur cette voie de chaque côté du CNM.
- Chemin Rural dit « de Belle Barre» (PK<sub>CNM</sub> 32990) Une voie de désenclavement est « branchée » sur ce rétablissement de chaque côté du CNM.

Après de longues et nombreuses tractations auxquelles a été associée la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, relatives au tracé du vélo-route, à la sécurisation du débouché de ce tracé, ou encore à l'entretien des différentes portions de la vélo-route, la commune et la société OCVIA ont fini par s'entendre sur une convention satisfaisante pour toutes les parties.

Il propose au conseil municipal d'approuver la convention de rétablissement des voies proposée par la société OCVIA.

Ce point d'ordre du jour est adopté à l'unanimité

## **10. Urbanisme foncier**

### 10.1 – Création d'une ZAD

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la révision du POS (plan d'occupation des sols) en PLU (plan local d'urbanisme), la commune envisage de classer des parcelles en zone à urbaniser (1AUH et 2 AUH).

Afin de renforcer la maîtrise foncière, il propose d'inclure ces terrains en ZAD (zone d'aménagement différé). Lecture est faite du rapport de présentation joint à la note de synthèse du présent conseil municipal.

Monsieur CHASSELOUP exprime son inquiétude concernant la difficulté que rencontreront les habitants pour sortir du village ; ces choix entraîneront beaucoup d'embouteillages.

Monsieur GERVAIS souhaiterait que le contournement de l'agglomération soit poursuivi afin de fluidifier la circulation. Les équipements doivent également être étudiés avant toute ouverture à la construction.

Monsieur le Maire informe qu'une convention sera passée concernant les différents aménagements prévus afin de mieux réguler la circulation., une voie de dégagement sera prévue rue des Manades, des aménagements seront effectués Chemin des Isles mais rappelle qu'un kilomètre de voirie coûte un million d'euros. Il ajoute que la route des Chemin des Canaux est saturée et qu'elle ne sera plus adaptée lors de la création de la future Gare de Manduel prévue en 2017/2018.

Monsieur SORRIAUX demande à ce que la zone verte soit un lieu de promenade pour les Bouillarguais.

Monsieur SEGUELA rappelle que la municipalité ne refuse à priori aucune solution, y compris l'aménagement de la sortie Nord. Il ajoute qu'un projet ancien était de relier l'aéroport à la gare de Manduel ; la commune a donc tout intérêt à attendre de voir ce qui va réellement être aménagé.

Madame ROMAN précise qu'il manque le panneau d'entrée à Bouillargues Chemin du Pont des Isles. Elle relève la vitesse excessive des automobilistes.

Monsieur le Maire informe que des contrôles de vitesse seront effectués par la gendarmerie dans tout le village. Au chemin du Pont des Isles, les services municipaux avaient installé un aménagement provisoire afin de réduire la vitesse. Les plots ont régulièrement été poussés dans le fossé.

Monsieur GERVAIS demande une campagne de prévention auprès des habitants avant la répression.

Ce point d'ordre du jour est approuvé avec 6 abstentions (M. SORRIAUX – M. GERVAIS – Mme FABRE – Mme LAFITTE – M. CHASSELOUP – Mme ROMAN)

### 10.2 Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal, au cours de la séance du 4 avril dernier, lui a accordé une délégation générale permettant de faciliter la gestion quotidienne des dossiers. L'alinéa 15 de ces délégations autorise le maire à *exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.*

Il propose au conseil municipal de fixer le périmètre dans lequel le Maire pourra exercer le DPU à l'intégralité de la nouvelle zone d'aménagement différé.

Ce point d'ordre du jour est approuvé avec 6 abstentions (M. SORRIAUX M. GERVAIS – Mme FABRE – Mme LAFITTE – M. CHASSELOUP – Mme ROMAN).

### 10.3 Suppression de deux ZAD existantes :

Monsieur le Maire rappelle que suivant des projets d'urbanisation mis en route par les municipalités précédentes, deux ZAD avaient été créées en 2005 et 2006, respectivement dénommées Pissevin Ouest, et La Condamine – la Pelade.

Le contexte et les objectifs ayant évolué, ces deux zones n'ont plus d'intérêt puisqu'elles ne correspondent plus aux projets de la municipalité.

Il propose au conseil municipal de demander l'achèvement de ces deux ZAD et la suppression du droit de préemption qui l'accompagne.

Ce point d'ordre du jour est approuvé avec 6 abstentions (M. SORRIAUX – M. GERVAIS – Mme FABRE – Mme LAFITTE – M. CHASSELOUP – Mme ROMAN).

## 11 – Questions diverses :

Monsieur GERVAIS demande des explications sur le ramassage des ordures ménagères qui est passé à deux collectes par semaine au lieu de trois. Il considère que les 20 % de réduction devraient permettre aux habitants de payer moins d'impôts.

Monsieur le Maire répond que le fait que la commune soit passée en C2 a permis de bénéficier d'une réduction de 20 %, sinon la TEOM aurait subi une augmentation de 20 % en C3.

Monsieur CHASSELOUP précise que le tonnage reste le même que ce soit 2 ou 3 ramassage par semaine.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est à 11.90 %, ce qui est peu par rapport aux autres communes de la communauté d'agglomération. M. SEGUELA précise que la moyenne des communes de Nîmes agglo est supérieure à 13.50 %.

Mme Sandrine LAFITTE demande la superficie des parcelles concernant les décisions 1 et 2.

Monsieur le Maire lui communiquera les surfaces prochainement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un conseil municipal aura lieu le 20 juin prochain à 17 h 00 concernant les élections sénatoriales et demande la liste des conseillers municipaux d'opposition.

Monsieur le Maire informe que la requête de Mme ROUX a été rejetée, les élections municipales sont donc validées.

L'ordre du jour étant levé, la séance est levée à 19 h 45.

La secrétaire,

Martine GARNIER

Le Maire,

Maurice GAILLARD